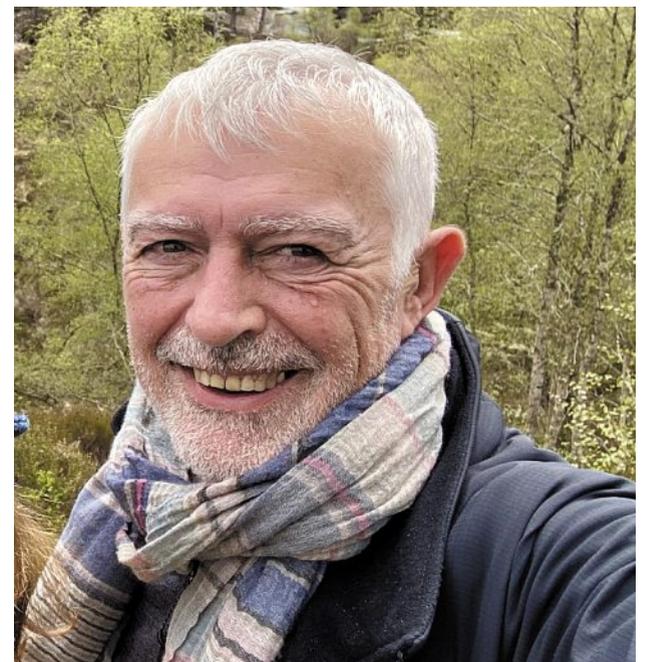




« Peu de forages déclarés, les autorités le savent »

Vu le besoin d'accéder aux réserves d'eau en sous-sol, les carnets de commandes des foreurs se remplissent. Ouverts à de nouvelles règles, ils contestent les interdits posés par certains maires.



La création d'un forage domestique, dans son jardin par exemple, nécessite d'être déclaré en mairie. « Plus on parle de sécheresse, plus les gens veulent un forage », constate **Éric Garroustet, président du syndicat des foreurs d'eau et de géothermie.** (Photos Florian Escoffier et DR)

Combien de forages permettent à des particuliers d'accéder à une ressource en eau souterraine ? Alors que les années de sécheresse mettent l'eau douce en haut des préoccupations, personne en France ne peut répondre à cette question. Le président du syndicat des foreurs d'eau et de géothermie (SFEG), **Éric Garroustet**, le reconnaît volontiers : « Peu de forages sont déclarés. On le sait. Les autorités le savent. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est dans la moyenne nationale. On a des professionnels sérieux, qui peuvent alerter le syndicat sur certaines pratiques. »

Ces pratiques, ce sont par exemple des foreurs qui travaillent sans avoir d'existence légale en tant qu'entreprise. Pendant des décennies, le monde du forage chez les particuliers est resté sous les radars. Ce n'est qu'en 2009 que l'obligation de déclarer un forage en mairie a été fixée. Avec un document Cerfa à remplir et à déposer. Une obligation qui incombe au propriétaire.

Dans les faits, on est encore loin d'un recensement, ou même d'une simple estimation.

Comment la sécheresse influence-t-elle sur l'activité des foreurs ? À partir du moment où on parle de sécheresse, les gens se demandent pourquoi ne pas en faire. Plus on en parle, plus les gens veulent faire un forage. Il y a un regain, y compris de la géothermie. Les carnets de commandes sont remplis, mais la liste des professionnels n'est pas extensible. Il y a plusieurs mois d'attente.

Êtes-vous alerté sur une baisse des nappes d'eau ?

Il y a une représentation à une échelle globale qui est un peu alarmiste. Je discutais avec un foreur du Var qui n'a pas constaté des niveaux plus bas, dans les profondeurs. Un professionnel connaît sa zone d'intervention. Foreur est un métier qu'on ne peut pas délocaliser. On a un vieux métier. C'est la première fois qu'on est confronté à des

interdictions.

Tout nouveau forage est interdit à Draguignan, et fortement restreint à Belgentier. C'est pour préserver leurs nappes.

Nous faisons des recours gracieux auprès des mairies concernées, pour les interpeller. Il y en a deux et c'est dans le Var. Sur quoi se basent les maires pour prendre une telle décision ? Si tout le monde fait ça, des entreprises vont mettre la clé sous la porte. Selon notre cabinet d'avocats, les arrêtés municipaux ne sont pas suffisamment circonstanciés.

Mais comment préserver la ressource, sans connaître l'étendue des prélèvements ?

Le maire n'est pas en situation de prendre une telle décision. Dans les Pyrénées-Orientales, le préfet a pris un arrêté dans ce sens. Là,

on ne conteste pas. Si le maire interroge le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et si un péril est établi, alors je n'ai rien contre une interdiction. Mais à condition que la décision soit motivée.

« Une certification qui atteste des bonnes pratiques »

Avec un prélèvement à 1 000 m³ par an (c'est la limite d'un forage domestique),

je n'ai pas d'inquiétude pour le futur.

Sans contrôle des quantités, on ne peut pas vraiment savoir.

Ce sont des interdictions par mesure de précaution. On ne connaît pas le nombre de forages actifs, le problème est bien que personne ne regarde. Le gouvernement va demander que les foreurs soient soumis à une certification, qui atteste de leurs bonnes pratiques. Nous travaillons dans cette optique-là.

Et concrètement ?

Procéder à des forages de qualité, déclarés. Avec la pose d'un compteur. À partir du moment où une entreprise est qualifiée, elle a un cahier des charges à respecter et dès lors, la concurrence sera saine. Le but est que tout le monde ait de l'eau, tout le temps. Être équipé d'un compteur est obligatoire. C'est bien précisé dans le document Cerfa de déclaration de forage.

Pourquoi faut-il une attention particulière aux pollutions ?

Que ce soit à 20 ou 200 mètres, un forage pénètre en sous-sol. Mais certains, je les appelle des gouttières à pollution. Une parfaite isolation de tête [au niveau du sol, Ndlr] est impérative pour qu'il n'y ait aucun risque d'infiltration, via des eaux de ruissellement. La majorité des foreurs aime son métier et le pratique correctement. Quand l'eau jaillit, il n'y a rien de plus beau.

PROPOS RECUEILLIS PAR SONIA BONNIN sbonnin@varmatin.com

Le mémo

Coquillages et crustacés, à vos observations !

Une pantoufle de mer (coquillage rare en Méditerranée), une étrille (gracieux crabe aux pattes ornées de lignes bleues), des « olives de mer » (graines de la posidonie)... Voici quelques-unes des observations que vous pourriez partager cet été via BioLit, un programme national de science participative sur la biodiversité pour l'ensemble du littoral.



(Photo DR BioLit)

Tout l'été, l'association propose aux promeneurs de bord de mer, de participer à la campagne d'observation : « Ma plage, espace de biodiversité ». Cet inventaire de la biodiversité a déjà permis d'identifier 600 espèces des bords de mer (Méditerranée et Atlantique), grâce à 120 000 données collectées. Pour enregistrer une observation, il faut prendre une photo et l'envoyer sur le site internet BioLit.

Tous ces éléments sont classés dans de plus vastes inventaires naturalistes, qui contribuent à faire progresser la recherche scientifique. Le recensement concerne les plantes du littoral, toute la faune et la flore du bord de mer. Des fiches aident à repérer les espèces, et à les reconnaître, par exemple distinguer la moule asiatique, une nouvelle venue, plutôt considérée envahissante. Infos : www.biolit.fr

Écrivez-nous

climat@nicematin.fr
Une question, une action, un coup de cœur, un ras-le-bol... Partagez vos expériences, vos interrogations. Tout ce qui touche au changement climatique, à l'évolution des milieux naturels et aux moyens d'agir est chaque lundi dans *Climat, ici et maintenant*. Et sur nos sites internet : par les onglets > Rubriques > Climat